Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE NANTES

Collège du Pays de Monts

SAINT JEAN DE MONTS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022 - 2023

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 27/03/2023

Présidence de : Mme Sandra WILS

Quorum : 13

Nombre des présents : 15 (dont 1 sans voix délibérative)

Nombre d'absents :

Nombre d'excusés : 9

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
I – Affaires financières					
1. Délégation de signature pour les marchés de denrées alimentaires	Approuvé	3	Acte n°41		
2. Renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées	Approuvé	3	Acte n°42		
3. Adhésion à OAE	Approuvé	4	Acte n°43		
II – Affaires scolaires					
1. Evaluation du DNB blanc et de l'oral du DNB	Approuvé	4	Acte n°44	Grille évaluation	1
2. « Notre école, faisons-là ensemble »	Approuvé	4			
3. Règlement intérieur du collège		5			
III - Questions diverses		5 - 6		CR réunion sécurisation	2

Signatures

Le Président

Collège du Pays de Monts
Le Principal

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 06/04/2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Principale	WILS Sandra	X						
	Principale adjointe	BERNARD Myriam			X				
	Gestionnaire	BARRIQUAULT Annabelle	X						
	CPE	VALLET Elisabeth	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	RIVIERE Amélie			X				
	Collectivité de rattachement	FAUCHER Noël			X				
	Groupement de commune	GIRARD Martine			X				
	Commune siège	BERNABEN Marie	X						
Personnalité qualifiée		GLOMOT Françoise	X						
Total			6		3				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	MERIEAU Anne	X			ROUX Amaryllis	X		
		HERON Stéphane			X				
		TADDEI Véronique	X						
		MOULIN Sophie			X				
		BORDRON Nicolas	X						
		HARDY Nathalie	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	CHARTIER Gilbert	X						
		CAMPAS Emmanuelle	X						
Total			6		2		1		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	~~BARRIQUAULT Annabelle~~							
		NIQUET Mathilde			X				
		GIRARD Hélène	X						
		DENIS Laurent			X				
		CARTIER Emilie	X						
		DEMORGNY Virginie	X						
	Elèves	RENAUD Lucie			X				
		ROY Maxime			X				
Total			3		4				

Le quorum étant atteint (14 personnes présentes), Mme la Principale ouvre la séance à 18h07.

Le compte-rendu du conseil d'administration en date du 02/02/2023 est voté à l'unanimité.

Mme la Principale procède à deux ajouts dans l'ordre du jour : Section I. Affaires Financières :
1.2 Renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées
1.3 Adhésion à OAE

Arrivée de Mme Bernaben, nous passons à 15 personnes.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Roux, professeur.

RUBRIQUE I. AFFAIRES FINANCIERES

1. Délégation de signature pour les marchés de denrées alimentaires

Mme la Principale explique ce que cela signifie : Pour rappel, le Département est coordonnateur des marchés et les collèges sont acheteurs et signataires des éventuelles modifications ultérieures au marché. En l'occurrence, au vu des variations importantes de prix sur certaines denrées alimentaires, afin d'éviter que chaque collège renégocie les différentiels tarifaires individuellement, il est plus simple que le département puisse redéfinir à son niveau les prix des marchés impactés.

Par exemple : Des avenants seront mis en place sur les lots dont la société BEZIAU est titulaire ; un changement d'indice de révision de prix est nécessaire en raison de l'impact de la grippe aviaire sur l'approvisionnement en volaille notamment.

Il est probable que des modifications interviennent également sur le marché d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique, au vu du contexte économique.

C'est pourquoi, après consultation du service de la Commande Publique du Département, il est convenu avec le service dédié, de proposer une délégation de signature pour les marchés suivants et selon les termes suivants :

« nom du collège et de son représentant » donne mandat au Département de la Vendée pour signer, en mon nom et pour mon compte, les modifications et ordres de service relatifs aux marchés, pour me représenter vis-à-vis du titulaire du marché et pour coordonner l'ensemble des prestations.

- *Approvisionnement en viandes fraîches et réfrigérées de qualité*
- *Approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'Agriculture Biologique*
- *Approvisionnement en produits de la mer et/ou issus de l'aquaculture*

Vote:

VOTANTS : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°41

2. Renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Mme la Principale explique qu'il y a deux tranches possibles : soit la tranche 1 avec un maximum de 100 pages par an et par élèves, ou la tranche 2 avec un maximum de 400 pages.

L'assemblée se met d'accord sur le choix de la tranche 1.

Présentation des tarifs de la tranche 1 : Maximum de 100 pages par élève par an à hauteur de 1.60€ HT par élèves (2023) – 1.70€ en 2024 – 1.80€ en 2025.

→ Vote pour le renouvellement du contrat avec choix de la tranche 1 :

VOTANTS : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°42

3. Adhésion OAE

Mme la Principale explique qu'il faut donner une autorisation de régler les 100 € par an pour l'adhésion que nous avons dans le contrat avec l'orchestre à l'école. C'est un contrat de 6 ans, et à la fin du temps restant, les instruments appartiendront au collège.

VOTANTS : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°43

RUBRIQUE II. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Evaluation des épreuves du DNB blanc et de l'oral du DNB

Mme la Principale explique que les épreuves du DNB blanc écrit se sont déroulées jeudi et vendredi 9 et 10 mars 2023. Les notes seront renseignées par les professeurs dans la période « DNB blanc » de Pronote.
Mme la Principale rappelle que la **correction des copies** est effectuée en fonction des matières de manière différente **concertée entre les professeurs concernés, sur accord du chef d'établissement**.
Mme Merieau explique qu'en HG-EMC, M Métier a corrigé les copies de ses élèves et Mmes Moron et Merieau se sont échangées les copies.
Mmes Taddei et Roux expliquent qu'en sciences, pour la partie SVT Mme Cadeau a corrigé la majeure partie des copies et Mme Roux en a corrigé une petite partie, et qu'en P-C Mme Mercadier a corrigé toutes les copies.

Mme la Principale explique qu'en lettres, les copies ont été réparties entre tous les professeurs de français du collège.

Présentation de la grille d'évaluation du DNB oral pour vote (cf. annexe). Mme Girard interroge sur la visibilité pour les élèves de cette grille. Les réponses données sont que les élèves y sont confrontés en plusieurs temps :

- en décembre dans le cadre de l'oral de stage
- vendredi 14/04 lors de la séance de préparation de leur oral.
- le 17 mai : oral blanc.
- les élèves pourront ensuite retravailler sur cette grille pour s'améliorer.

→ Vote de la grille d'évaluation de l'oral du DNB :

VOTANTS : 15 POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°44

2. « Notre école, Faisons-là ensemble »

Mme la Principale propose de banaliser la journée du mercredi 10 mai 2023 pour une concertation de l'ensemble des membres de l'équipe éducative.

Les professeurs ne veulent pas imposer cette date à leurs collègues sans avoir eu de concertation ultérieure et demandent si cela prendrait la matinée ou la journée.

Mme la Principale répond que cela serait une demi-journée ou journée en fonction de l'avancement sur les thématiques à aborder. Les thématiques d'atelier proposées sont :

- Prévention du décrochage scolaire pour les élèves en difficulté scolaire
- Fonctionnement des instances de l'établissement et espaces d'expression
- Aménagement et appropriation des nouveaux bâtiments
- Ouverture partenariale : PEAC – REE – Co-éducation avec les parents d'élèves
- Focus sur les pratiques pédagogiques existantes et les nouvelles pratiques pédagogiques
- Climat scolaire et CPS – sanctions
- Début et fin d'année scolaire – intégration des élèves et des nouveaux personnels

Ce point sera porté lors du prochain conseil pédagogique pour proposer une date au prochain CA. Tous les personnels et les élèves volontaires seraient conviés, un des projets en lien avec l'objectif de travailler sur l'amélioration du climat scolaire serait de demander un financement pour obtenir la présence d'un psychologue au collège pour travailler au mieux-être des élèves.

3. Règlement intérieur du collège

Le règlement intérieur a été retravaillé le 3 avril en commission de travail. L'enjeu de la modification du règlement était de restructurer le texte pour plus de clarté et éviter les répétitions.

Les professeurs ne veulent pas voter alors que leurs collègues n'ont pas pu accéder à la dernière version en amont. Mme la Principale répond qu'ils avaient la possibilité de se porter volontaire ou de venir lundi dernier pour participer au travail du texte, et qu'ils auraient également pu venir au conseil pédagogique qui est ouvert à tous. Mme Merieau explique qu'il y a déjà eu un travail pendant une journée en fin d'année dernière, avec un compte rendu envoyé par mail et que cela n'a pas été pris en compte. Mme la Principale dit qu'elle va retrouver la trace de ce mail pour le prendre en compte. Si nous faisons une nouvelle proposition au prochain CA de juin, il sera trop tard pour les impressions des prochains carnets ou que cela coûterait plus cher à l'établissement qui offre les carnets aux élèves. Mme Taddei souligne que certaines modifications vues dans le dernier conseil pédagogique n'ont pas été prises en compte.

Ce point est remis à une date ultérieure.

RUBRIQUE III. QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture du CDI par les AED

Mme la Principale dit que l'on ne peut pas inscrire dans le règlement intérieur la possibilité de faire ouvrir le CDI par les AED car c'est un outil de travail pour le professeur documentaliste. M Bordron dit que les AED sont censés prévenir quand ils prennent une salle. Mme la Principale dit que tant qu'il n'y a pas dégradation c'est une salle comme une autre, mais que si les élèves veulent faire des recherches sur internet, la salle informatique est disponible, par contre si les élèves ont besoin du fond documentaire cela se justifie.
Mme la CPE explique que les deux salles de permanences pour 540 élèves sont insuffisantes. Mme Taddei rappelle que lors de l'extension des bâtiments une demande pour 600 élèves avaient été demandée et appuyée par la mairie mais que le Conseil Départemental voulait prévoir pour 500 élèves. Ils ont tranché à 550 élèves mais cela s'est révélé trop petit dès la première année. Mme la Principale appuie les propos puisque le foyer ainsi que la salle de réunion sont trop petites. Nous réunissons donc le CA dans la grande perm. Mme Campas souligne également que la salle d'activités est utilisée comme salle de classe mais qu'elle devrait servir pour pratiquer du théâtre ou y installer des expositions comme le défi zéro gaspi qui y a été présent quelques semaines l'année dernière mais a nécessité des réorganisations de plannings.

- REP+

Questionnement sur les problèmes liés à la sécurité au collège et à ses abords qui sont du point de vue des professeurs des problématiques relevant de REP+
Mme la Principale explique que l'établissement ne peut pas être REP+, c'est un classement national avec des critères de CSP défavorisées et de boursiers qui ne correspondent pas à la réalité du Collège Pays de Monts. A l'origine, l'éducation prioritaire était liée aux quartiers prioritaires de la ville et à la grande ruralité. En Vendée, seuls les établissements de l'île d'Yeu, de la Chataigneraie et l'île d'Elle sont classés en REP. L'éducation prioritaire permet d'avoir des moyens supplémentaires comme la pondération des heures de cours à 1,1 qui permet aux professeurs d'avoir 1,8h de concertation, une prime, un coordonnateur du réseau des EP en plus et une limitation des effectifs à 25 élèves par classe. Aucun de ces moyens n'est possible hors EP.
Les associations qui existent en EP seraient une aide, elles dépendent des quartiers politiques de la ville comme pour l'aide aux devoirs ou des éducateurs de rue. Mme Taddei souligne qu'il faudrait fixer un cadre avec d'autres adultes. Mme la Principale explique que de la médiation peut être effectuée par des associations. Réflexion sur le foyer des jeunes de Saint Jean, mais il reçoit les jeunes qui en ont envie, or les individus mineurs déscolarisés qui sont devant le collège ne sont pas le public cible. Proposition de faire venir un médiateur devant le collège.
Mme la CPE propose de les faire venir sur les temps du midi au collège. Mme Hardy dit qu'il existe également la mission locale. Mme la Principale les a eus au téléphone, ils ont des annonces pour des apprentissages. Elle va aller les voir. Cela concerne les jeunes de 16 à 25 ans. On peut et on a déjà

effectué des demandes au niveau de la DAPSI pour la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) qui peut prendre en charge les élèves de 15 ans ayant terminé leur scolarisation au collège, il faut que l'on mette les moyens sur la prévention du décrochage scolaire au collège. Nous pouvons travailler pour certains élèves avec l'ESTRAN apprentis d'Auteuil, il faut que les familles montent un dossier.

Le contexte a changé, on recense 10/15 jeunes dehors sans structures. C'est un problème qui relève des quartiers politiques de la ville. Mme Taddei pense que s'il y a une évolution de la population, il faut une évolution des moyens.

- Relevé de conclusions réunion de sécurisation de l'établissement

Lecture du compte rendu de la réunion de sécurisation (cf annexe)

Mme Girard, représentante des parents des élèves, trouve que le lieutenant Juste minimise les faits, il les réduit à des incivilités, mais il y a eu de nombreux faits et témoignages notamment du racket ainsi que des agressions physiques qui sont des délits. La sortie du collège est problématique et nous attendions des solutions. Mme la Principale répond que nous n'avions pas tous les mêmes attentes, il nous expliquait son point de vue et les notions juridiques. Pour Mme Girard, **la peur doit s'inverser**, il faut qu'il y ait plus d'adultes présents à 17 h. Elle propose de demander aux parents de sortir de leurs voitures pour faire une présence d'adultes aux abords de l'établissement. Mme la Principale rappelle qu'actuellement des professeurs volontaires viennent soutenir la vie scolaire au portail, et que les professeurs sont des professionnels en qui elle a confiance mais les parents peuvent être dans l'affectif. Mme Girard explique que certains parents attendent déjà à la sortie de l'école pour faire justice eux-mêmes, qu'elle nous propose leur soutien, la discussion est ouverte au besoin. Mme Girard pense que des moyens supplémentaires peuvent être déployés. Pour Mme la Principale, la réponse judiciaire n'est pas à la hauteur. Mme Hardy questionne sur les solutions à long terme en moyens supplémentaires. Mme la Principale lui répond que des solutions institutionnelles, il n'y en a pas. Mais elle rappelle que nous pouvons travailler avec des associations, qu'il faut déposer des plaintes, des mains courantes et faire remonter des « faits établissements ». Les abords du collège font partie de la voie publique et ne dépendent pas du collège. Mme Girard annonce que l'association des parents d'élèves a en projet d'écrire un courrier destiné au procureur de la république en charge des mineurs, le préfet et le sous-préfet. Elle rappelle qu'il faut inverser la peur et que la bande s'en prend à des personnes ciblées mais qu'elle cible maintenant les amis des amis. M Bordron souligne que le collège est plus apaisé depuis qu'un des élèves est en mesure conservatoire. Que c'est à la ville de mener des actions. Mme Taddei pense qu'il ne faut pas laisser les violences s'amplifier et que l'on devrait demander une intervention de prévention de la violence au collège auprès du Ltn Juste. Avant Rachel Turchet, gendarme, venait en faire. Pour apporter une note positive, Mme Bernaben trouve que l'intervention organisée par le service jeunesse de la ville à destination des 4^{e}, dans le cadre du CLSPD sur l'égalité filles/garçons qui a eu lieu le jour même est une action positive. Cela va faire réfléchir les élèves et engendrer des discussions qui peuvent enrayer les violences à la source.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Annexe 1

Nom de l'élève et classe :

PRÉSENTATION ORALE

Sujet :

A. MAITRISE DE L'EXPRESSION ORALE

Critères	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
AUDIBILITÉ, CLARTÉ, FLUIDITÉ				
L'élève s'exprime de façon difficilement audible.	3			
L'élève récite par cœur ou il s'exprime de manière très monotone ou hachée.		10		
L'élève parle distinctement, il communique sur un rythme plutôt régulier malgré quelques hésitations.			20	
L'élève s'exprime avec aisance et fluidité.				25
ATTITUDE ET ATTENTION PORTÉE A L'AUDITOIRE				
L'attitude est inappropriée.	1			
L'élève fait beaucoup de gestes parasites ou sa posture est parfois inadaptée.		3		
L'élève adopte une posture correcte et regarde l'auditoire de temps en temps.			4	
L'élève adopte une posture correcte, il regarde l'auditoire et sa gestuelle est contrôlée.				5
CORRECTION DE LA LANGUE				
L'élève a un vocabulaire limité et répétitif, ses tournures et expressions sont simples. Il commet des erreurs de grammaire et de niveau de langue.	5			
L'élève enchaîne plusieurs phrases simples. Des erreurs subsistent mais ne gênent pas la compréhension.		12		
L'élève a un vocabulaire varié. La langue est correcte.			17	
Le niveau de langue est soutenu avec une syntaxe riche.				20
BONUS LVE				
La partie LVE est trop courte pour évaluer un niveau de langue ou l'expression est très cahotique : trop d'erreurs demeurent. La langue utilisée ne permet pas la compréhension des contenus.	0			
Des erreurs importantes demeurent dans la construction des phrases et entravent la compréhension des contenus.		4		
La construction des phrases est maîtrisée mais des erreurs ou maladresses peuvent entraver la compréhension fine des informations plus nuancées ou précises			7	
La langue est maîtrisée et permet une bonne compréhension des informations , y compris les contenus les plus complexes.				10

TOTAL de la partie expression orale : / 50

B MAITRISE DU SUJET PRÉSENTÉ

Critères	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
1. ORGANISER UNE PRÉSENTATION ORALE (exposé)				
La présentation orale ne suit aucun plan, les idées ne sont pas organisées.	3			
La présentation orale suit un plan qui présente quelques incohérences.		8		
Les idées sont organisées de façon cohérente.			12	
L'organisation de la présentation est pertinente. Les documents nécessaires sont apportés et ils sont utilisés de façon judicieuse.				15
2. MAÎTRISER SON SUJET (ensemble exposé + entretien)				
Les idées et contenus sont globalement incorrects ou incohérents.	5			
Les idées et contenus sont globalement corrects, cohérents mais peu précis.		13		
Les idées et contenus s'articulent autour d'une problématique traitée de façon correcte et maitrisée.			20	
Les idées et contenus s'articulent autour d'une problématique traitée de façon correcte, complète et maitrisée.				25
3. EXPRIMER SA SENSIBILITÉ, SES OPINIONS (ensemble exposé + entretien)				
L'élève n'exprime pas d'avis personnel ou celui-ci n'est pas justifié.	1			
L'élève exprime son opinion, sa sensibilité de façon succincte et insuffisamment justifiée.		4		
L'élève exprime sa sensibilité ou son opinion de façon justifiée.			8	
L'élève exprime sa sensibilité, son opinion de façon précise et convaincante.				10

TOTAL de la partie maitrise du sujet :	**/ 50**

Note finale :		**Sur 100 points**

Annexe 2

Réunion sécurisation de l'établissement – lundi 3 avril 2023 – 17h15

Gendarmerie nationale : Lnt JUSTE – Cpt LUCAS – Direction académique : Emmanuel SCHAUB – Mairie : Véronique LAUNAY –

Recontextualisation par Mme WILS, Principale du collège :

Depuis cet hiver, une bande de jeunes se rend régulièrement coupable d'incivilités aux abords de l'établissement. Cet hiver, nous avions une demi-douzaine de jeunes descolarisés qui venait faire de la provocation à la sortie du collège. Mme WILS avait pris attache auprès de M.JUSTE fin qu'il vienne échanger avec l'équipe de vie scolaire, en première ligne sur ces événements.

Depuis février, le phénomène a pris de l'ampleur jusqu'à une intrusion dans l'enceinte du collège avec attente physique à la Principale-adjointe qui s'est interposée pour leur éviter de frapper un élève du collège.

Suite à cet événement traumatisant pour la communauté éducative, il a été décidé de se retrouver avec les différents partenaires pour envisager les rôles et actions possibles de chacun. La venue du Lieutenant a été ouverte aux personnels de l'établissement ainsi qu'une représentante des parents d'élèves. Se joignent à nous Mme LAUNAY, Maire de Saint Jean de Monts et M.SCHAUB, responsable sécurité de la Direction académique.

Mme LAUNAY nous rappelle toute sa solidarité face à ces incivilités récurrentes.

Le Lieutenant JUSTE recadre sur un sentiment d'insécurité. Ce ne sont pas des jeunes armés. Les faits constatés sont des faits d'incivilité pas des faits graves. Ces faits n'ont pas lieu au collège mais aux abords. La gendarmerie et la police municipale a mis un accent particulier sur ses rondes autour du collège dans le but de rassurer et dissuader. La réponse pénale est insuffisante du fait que les jeunes concernés sont mineurs. M.JUSTE précise qu'il ne peut pas mettre en place une présence systématique de la police et de la gendarmerie devant les deux collèges de Saint Jean : la brigade est composée de 17 à Saint Jean et 9 à Beauvoir. La bande agresse des personnes ciblées.

Le Capitaine LUCAS, chef de la brigade autonome de Saint Gilles Croix de Vie a été commandant du Peloton de Surveillance et intervention de Saint Gilles. Elle a une formation de négociateur de crise

Analyse de la genèse : On assiste à une escalade. Les jeunes peuvent se targuer d'être « plus fort que les gendarmes ». C'est une situation compliquée à retourner. Il pourrait être intéressant de solliciter le PSIG (Peloton de Surveillance et intervention de Saint Gilles) des Sables d'Olone.

RECHERCHE DE REPONSES

- Installation de caméra aux abords du collège : M.SCHAUB : Pour installer une caméra, il faut faire une demande en Préfecture – on va réaliser un diagnostic sécurité pour voir ce qu'on pourra améliorer.
- Systématiser le dépôt de plaintes pour laisser une trace écrite. Ca reste une forme de sanction qui reste inscrite dans le parcours délinquant du jeune. Saisir une instance pénale évite de leur laisser toute impunité.
  Les mains courantes et dépôts de plainte remontent à la DSDEN. En tant que victime, vous n'êtes pas forcément informés mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a rien eu. Les professeurs sont des catégories protégées d'un point de vue légal en tant que fonctionnaire d'état.
- Cpt : au regard de la situation, il faut éradiquer le sentiment d'insécurité. On est des adultes, il ne faut pas être moralisateur. Il faut avoir une attitude ferme et mesurée, marquer un mécontentement sans aller à l'affrontement car c'est ce qu'ils recherchent.
- -Faire remonter les signalements « faits établissement » qui va au procureur qui diligente une enquête administrative puis une enquête sociale. Il ne faut pas laisser le jeune impuni. Vous ne pouvez pas « arrêter tout ».
- Question : quand ils se vantent de faire des choses aux élèves... comment on réagit ? Capitaine : ce qui est important, c'est de faire comprendre aux élèves concernés la psychologie de celui qui le dit : c'est de la vantardise.
- M.DECREAU : Il ne faut pas avoir peur d'aller au gymnase.

Relevé de conclusion :

➢ Recadrer sur le « sentiment d'insécurité ». la bande s'en prend à des personnes ciblées

➢ Les incivilités ont lieu aux abords et non dans l'établissement

➢ Déposer des plaintes, des mains courantes et faire remonter des « faits établissements »

➢ Se positionner en adulte en gardant à l'esprit que nous sommes des fonctionnaires dans l'exercice de nos missions

➢ Mettre en place un diagnostic de sécurité de l'établissement, en lien avec la problématique du portillon qui ferme mal et la possibilité de placer des caméras aux abords

S.WILS – Principale du collège Pays de Monts – jeudi 06 avril 2023